



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 29 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
18 avril 2024	
DATE D’AFFICHAGE 14 MAI 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 6 MAI 2024 et publication du - 6 MAI 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-neuf avril**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrivée à 20h12), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Roseline TRAMBOUZE

Absents avec pouvoir :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Absents sans pouvoir :

Didier DUPIN
Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h22)

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Katy VAZQUEZ DUDEK

OBJET : 2024-036 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à LEGTA Roanne-Chervé-Noirétable

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à LEGTA Roanne-Chervé-Noirétable dans le cadre d'un financement du projet « Ma classe aux jeux – le programme billetterie scolaire pour les Jeux Paralympiques de Paris.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240429-2024-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2024
Publication : 06/05/2024

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € à LEGTA Roanne-Chervé-Noirétable
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 2 mai 2024



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK